Image not found or type unknown

Puis je être poursuivie

Par **TEXNASH**, le **19/05/2020** à **19:46**

Bonjour,

J'étais amie avec ma voisine (et sur FB aussi) et nous avons eu une violente dispute avec elle et son copain qui m'ont fait des injures en tout genre. A la suite de ça, ils ont eu des incivilités envers moi : vol et dégradations dans mon jardin, glue dans la serrure de porte, huile sur ma porte, inscriptions au feutre noir sur ma porte "collabo". Là colère m'a pris et j'ai pris sa photo de profil où elle était avec son copain avec des lunettes de soleil où elle avait mis le logo : "Je reste chez moi". Cette photo m'a mise hors de moi car ils ne restaient absolument pas le confinement ! Elle a une chienne qu elle ne sortait jamais ! Et ben là son copain la sortait 2/3 fois et ressortait encore plusieurs fois dans la journée. Donc, mettre ça sur sa photo de profil était plutôt écœurant et donc je l'ai mise sur mon mur avec les commentaires qu'ils exageraient etc. Ce ne sont pas eux qui ont vu la photo, c'est la fille à elle, avec qui j'étais aussi amie. Ils ont porté plainte contre moi par vengeance car moi j ai porté plainte pour leurs méfaits à mon égard. Je pensais que je pouvais utiliser cette photo puisqu on était ami sur FB et donc que tous nos amis voyaient tout.

Est-ce que je risque vraiment des poursuites judiciaires ? Je suis convoquée à la Police pour cela.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **19/05/2020** à **20:21**

Bonjour

En tant qu'utilisatrice, vous devez vous comporter de manière responsable sur un réseau social.

https://www.***legavox***.fr/blog/jurisguyane/quelles-responsabilites--reseaux-sociaux

Ensuite, impossible de se prononcer, le juge estimera selon les dépositions des adversaires, si les responsabilités sont partagées.

Par **tomrif**, le **19/05/2020** à **21:36**

bonjour,

il faudrait connaitre le fondement juridique de ce qui vous ai reproché. utiliser une photo de quelqu'un, ce n'est pas du domaine du pénal, seulement du civil, donc cela ne concerne pas la police.

cela peut être du pénal vu qu'il y a du texte qui accompagne la photo, et ce texte peut être injurieux ou diffamatoire ou non illicite. comme vous ne donnez pas le texte exact, impossible de donner son opinion.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés